

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MUNICIPALITÉS AU QUÉBEC

Robert J. Gravel

ENAP—Université du Québec

RÉSUMÉ

Dans le contexte de la Loi 170 portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des grandes régions métropolitaines du Québec qui a été votée en décembre 2000, il devient intéressant de dresser un bilan historique des regroupements municipaux au Québec. L'auteur a répertorié et identifié les raisons qui, historiquement, ont mené à des regroupements réussis et à des essais de fusions qui ont abouti à un échec. On note aussi que le nombre de municipalités s'est accru jusqu'au milieu du siècle pour, par la suite, commencer à péricliter. L'actuel programme du gouvernement ne peut qu'être à l'origine d'une réduction encore plus grande du nombre de municipalités.

ABSTRACT

Given the adoption in December 2000 of Bill 170 on municipal territorial reform in Quebec's greater metropolitan regions, it is interesting to review the historical consequences of municipal mergers in Quebec. This paper lists and examines the reasons linked to past successful mergers and failed merger attempts. The author also notes that the number of municipalities increased until the middle of the twentieth century, when it began to decline. Under the agenda of the current government, the number of Quebec municipalities can be expected to decrease further in the coming years.

Origine

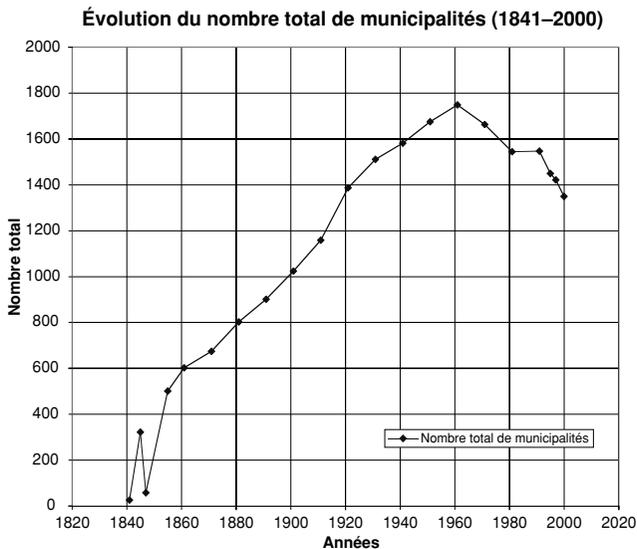
C'est à Québec, en 1663, que l'on tenta pour la première fois de créer une administration municipale, par une ordonnance du gouverneur Mézy. Un conseil électif fut alors créé mais l'expérience ne dura que 36 jours. D'autres tentatives infructueuses s'ensuivirent. Le principal regroupement territorial était donc celui des paroisses, regroupées en districts paroissiaux lorsqu'elles devenaient trop vastes.

Les limites de ces entités ne furent fixées officiellement qu'en 1722, avec la création de 82 districts.

Avec l'avènement du régime britannique, on allait voir poindre un nouveau modèle : celui du « self-government ». Les limites des territoires de Montréal et Québec furent définies clairement par les autorités dès 1799. De 1840 à 1845, 321 municipalités, townships et paroisses virent le jour. La population d'origine française affichait cependant une grande résistance face à la création de ce que l'on considérait alors comme des « machines à taxer ».

Les bases du régime municipal actuel furent fixées en 1855 par l'*Acte des municipalités et chemins du Bas-Canada*, qui reconnaissait le caractère décentralisé des institutions locales, mais également leur subordination au gouvernement central. Tous les cantons de plus de 300 habitants furent alors incorporés en 394 municipalités, 20 villages, 3 villes et 2 cités. Quelques années plus tard, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* attribuait aux gouvernements provinciaux la compétence exclusive en matière d'institutions municipales. C'est ainsi que le premier Code municipal vit le jour en 1870, la *Loi sur les cités et villes* en 1908, et que l'on créa le ministère des Affaires municipales en 1918.

Au début du XX^e siècle, on observe une augmentation fulgurante du nombre de municipalités, qui devait se poursuivre jusqu'au milieu des années 1960. L'évolution du nombre de municipalités est présentée dans le graphique suivant :



Le cas de Montréal

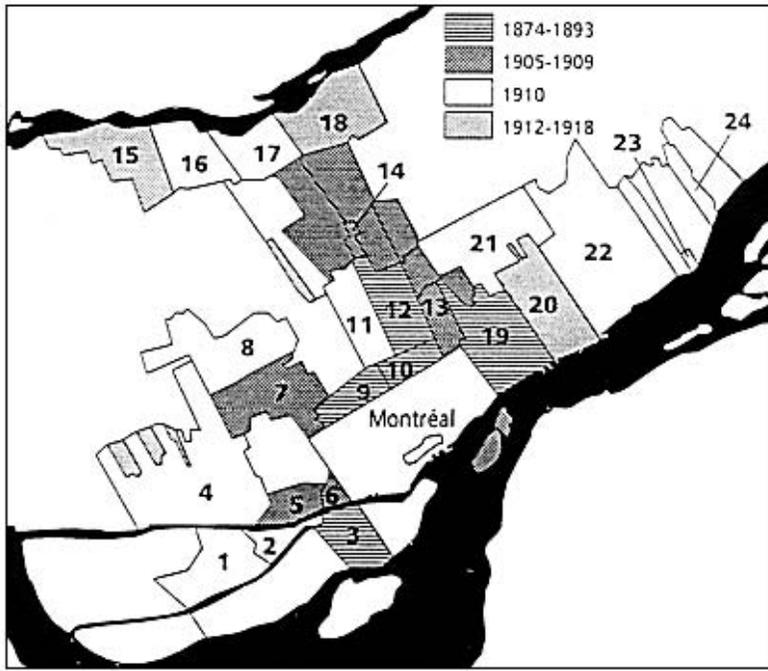
Le cas de Montréal illustre bien le développement municipal qu'a connu le Québec au début du siècle dernier, en plus de constituer l'un des tous premiers exemples de fusions municipales au Québec.

Cette ville a en effet connu une vague d'annexions entre 1874 et 1918. Depuis la Confédération, les municipalités qui formaient la banlieue montréalaise étaient en voie d'urbanisation; ce réseau posait déjà problème sur le plan de ses relations avec la métropole et il était étroitement lié à Montréal sur le plan économique (Linteau, 2000 : 86). La question des annexions fut soulevée pour la première fois en 1881, au sujet de la banlieue d'Hochelaga. Les dirigeants de la ville devaient réaliser d'importants investissements et devaient décider s'ils souhaitaient les financer eux-mêmes ou les faire réaliser par Montréal en s'y intégrant. La ville d'Hochelaga fût finalement annexée à Montréal en 1883, suivie de Saint-Jean-Baptiste (1886), Saint-Gabriel et Côte Saint-Louis, un territoire surtout rural (1883). La vague d'annexion devait se terminer, en 1918, avec l'annexion de Maisonneuve, qui avait été créée suite à l'annexion d'Hochelaga.

Le début du XX^e siècle marqua l'intensification de ce mouvement, 26 annexions ayant été réalisées entre 1905 et 1914. Selon l'historien Paul-André Linteau (2000 : 202), « L'annexion des territoires suburbains par la ville centrale est d'ailleurs un phénomène que l'on retrouve dans toutes les grandes villes nord-américaines de l'époque ». La création de petites municipalités indépendantes avait été suscitée par des promoteurs qui voulaient avoir les mains libres pour mettre en valeur leurs lotissements et lancer le développement. Mais c'est la ville centrale qui allait devoir s'endetter pour la mise en place d'équipements collectifs car ces municipalités avaient atteint les limites de leur capacité d'emprunt. C'est ainsi que furent annexées, entre autres, les villes de Saint-Henri, Villeray, Rosemont, Île Sainte-Hélène, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, Ahuntsic, Cartierville et Maisonneuve.

En fait, Montréal a intégré la presque totalité du territoire urbanisé, exception faite des enclaves bourgeoises de Westmount et Outremont et de la ville ouvrière de Verdun. En annexant des territoires, la population de la ville augmentait, ce qui permettait à Montréal de projeter une image de métropole, ce qui justifiait des investissements et des emprunts massifs et permettait aux dirigeants politiques de gagner pouvoir et prestige. Montréal a ainsi multiplié par cinq la superficie de son territoire initial en quelques années et les annexions laissaient beaucoup d'espaces libres à développer. Ces fusions ont toutefois représenté des coûts importants pour Montréal, qui devait assumer les dettes des autres municipalités.

Le mouvement d'annexion à Montréal



Source : Linteau, P.A., 2000.

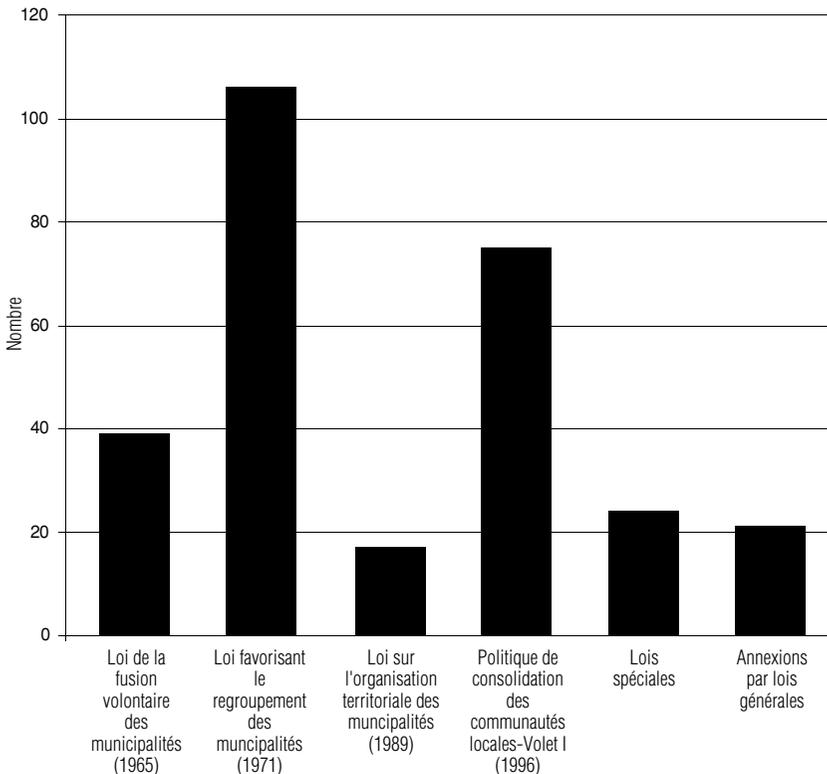
- | | | |
|--------------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1- Ville-Émard | 9- Parc du Mont-Royal | 17- Ahuntsic |
| 2- Côte-Saint-Paul | 10- Saint-Jean-Baptiste | 18- Sault-au-Récollet |
| 3- Saint-Gabriel | 11- Saint-Louis | 19- Hochelaga |
| 4- Notre-Dame-de-Grâce | 12- Côte-Saint-Louis | 20- Maisonneuve |
| 5- Saint-Henri | 13- DeLorimier | 21- Rosemont |
| 6- Sainte-Cunégonde | 14- Villeray | 22- Longue Pointe |
| 7- Notre-Dame-des-Neiges | 15- Cartierville | 23- Beaurivage |
| 8- Côte-des-Neiges | 16- Bordeaux | 24- Tétéraultville |

En 1921, quatre villes de l'Est de l'île, qui connaissaient des difficultés financières, demandèrent à s'annexer. Montréal décida de n'accepter que si les villes plus fortunées comme Westmount ou Outremont, acceptaient de se joindre à elles, ce qu'elles refusèrent. Le gouvernement québécois créa alors la Commission métropolitaine de Montréal, qui regroupait 15 municipalités de banlieue, afin de répartir le fardeau de la dette.

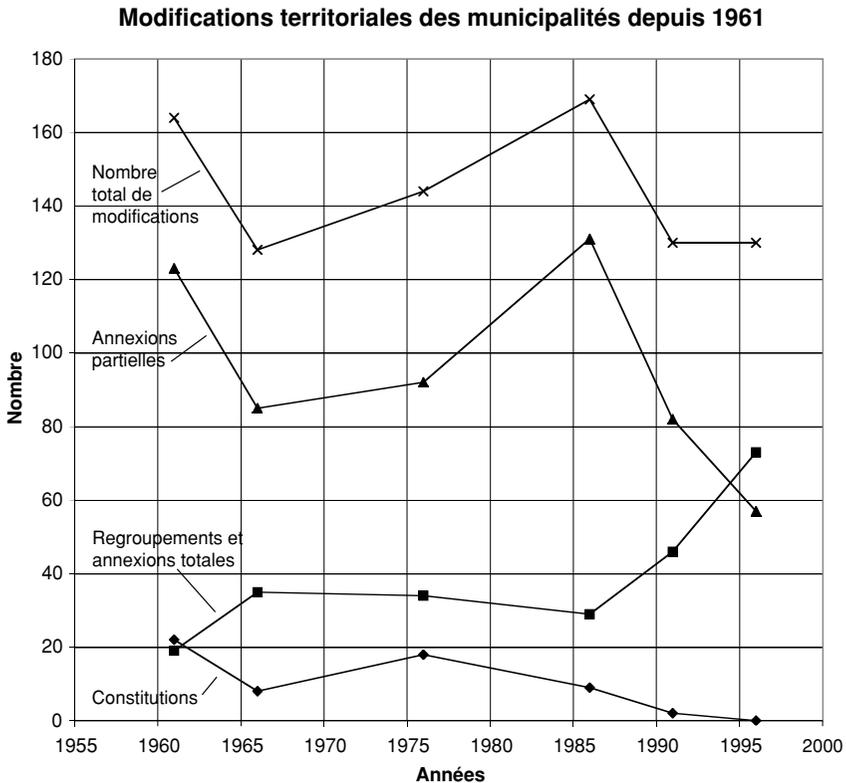
Une diminution du nombre de municipalités

La diminution du nombre de municipalités s'amorça à partir de 1965, alors que l'on adopta la première *Loi sur les fusions volontaires*, qui engendra la fusion de 49 municipalités. Cette législation allait être remplacée, quelques années plus tard, par la *Loi favorisant le regroupement des municipalités*(1971), qui conférait au gouvernement la possibilité de désigner d'office des unités de regroupement, à l'intérieur desquelles les municipalités devaient se rencontrer pour discuter de fusions. Cette loi, considérée comme un échec quasi complet, allait engendrer la fusion de 106 municipalités. Quant à la législation à la *Loi sur l'organisation territoriale*(1989), elle allait entraîner la fusion de 17 municipalités alors que la *Loi sur l'organisation territoriale des municipalités*(1996) allait engendrer 75 fusions. Le graphique suivant résume les effets de ces différentes initiatives législatives.

Regroupements selon le type de législation



Au total, les différentes initiatives législatives donnèrent lieu à 282 fusions. Le graphique suivant complète ce bref portrait des modifications territoriales survenues de 1961 à 1990, en illustrant l'évolution de la création de nouvelles municipalités (constitutions), des annexions partielles et des annexions totales (ou fusions).



Évolution du débat entourant les fusions municipales

Différents gouvernements qui se sont succédés à la tête de la province ont initié une réflexion quant à la pertinence des fusions municipales. Nous retracerons ici l'histoire des nombreuses commissions d'étude qui ont réfléchi sur ce sujet et les initiatives auxquelles elles ont donné lieu.

Dès 1860, l'*Acte des municipalités et chemins du Bas-Canada* autorisait l'annexion par les municipalités de portions de paroisses ou de villages. Cependant, le processus de réflexion sur le problème des fusions municipales n'a été véritablement amorcé qu'à la fin des années 1950. En 1955, la Commission d'étude du problème métropolitain de Montréal constatait que certaines municipalités de la région étaient

incapables d'offrir à la population davantage que les services considérés comme essentiels. La commission concluait alors que « seules les ressources combinées de toute la région permettraient de financer les facilités et services municipaux requis » (*in* Dubuc, 1989 : 25). Quelques années plus tard, en 1964, la Commission Blier portant sur les problèmes intermunicipaux dans l'Île de Montréal affirmait que les services communautaires devaient être associés et leurs coûts répartis équitablement, posant ainsi les bases des régies intermunicipales. L'année suivante, la Commission Bélanger (Commission d'enquête sur la fiscalité provinciale, municipale et scolaire) recommandait l'intensification des regroupements municipaux afin de favoriser le développement économique, l'efficacité administrative et l'équité fiscale. Ces recommandations ne seraient pas suivies.

C'est donc l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Jean Lesage, avec Pierre Laporte à la tête du ministère des Affaires municipales, qui amorça véritablement le débat politique sur la question des regroupements municipaux. Les motifs invoqués étaient nombreux : augmentation des besoins des citoyens, possibilités d'offrir des services de qualité à moindre coût, aménagement du territoire et urbanisme, etc. Le ministre bénéficiait au départ de l'appui de l'Union des municipalités du Québec, mais un durcissement des positions respectives allait le lui faire perdre. L'Union nationale allait d'ailleurs s'appuyer partiellement sur cette clientèle pour remporter les élections de 1966 (Dubuc, 1989 : 29).

La *Loi sur les fusions volontaires* (1965) fut donc adoptée sous le gouvernement Lesage. Elle différait des législations précédentes en accordant la priorité aux fusions, plutôt qu'aux annexions. Comme nous l'avons mentionné précédemment, cette loi eu cependant un impact mitigé car après six ans d'application, à peine 14,5 % des municipalités urbaines et 6,2 % des municipalités rurales avaient procédé à des fusions (Saint-Pierre, 1994). De plus, plusieurs de ces municipalités ont plutôt été fusionnées par l'entremise de lois spéciales, comme ce fut le cas pour les dix municipalités de Bécancour et pour la plus importante fusion réalisée à ce jour, celle des quatorze municipalités de l'Île Jésus, recommandée par la commission Sylvestre. On avait également projeté, sous l'égide de ce gouvernement, de diviser la province en 14 régions municipales, qui auraient été chargées d'évaluation foncière, de protection publique et d'aménagement du territoire. Ce projet allait cependant être rejeté par le gouvernement suivant.

La réflexion se poursuit, malgré l'élection du gouvernement de l'Union nationale. C'est sous son égide que fut mis de l'avant le plan

REMUR de 1970 (Programme de renouveau municipal et régional), proposant la création de nouvelles communautés urbaines à Chicoutimi/ Jonquière, Trois-Rivières, Sherbrooke et sur la rive sud de Montréal, en plus de la création de 16 communautés régionales de plus de 100 000 habitants. Le plan fixait également comme objectif à moyen terme la création de municipalités de 8 000 à 10 000 habitants. Le plan REMUR ne connaîtrait aucun suite, la défaite de l'Union nationale étant survenue quelques jours après le dévoilement des recommandations. Notons que ce gouvernement est également responsable de l'instauration, en 1967, d'une commission d'étude sur les problèmes de la rive sud de Montréal, qui favorisait les regroupements, et des fusions de Mirabel, par l'entremise d'une loi spéciale adoptée en 1969. C'est la même année que furent créées les communautés urbaines de Montréal et Québec et la communauté régionale de l'Outaouais. On souhaitait ainsi prendre en charge les problèmes qui transcendaient les limites des municipalités, en plus de favoriser une plus grande équité fiscale par la régionalisation de certains services.

Le ministre libéral Maurice Tessier, élu en 1970, souhaitait la création de communautés de municipalités, accompagnées d'une diminution du nombre de petites entités. Il publia, en 1971, son *Livre blanc*, qui conférait de nouveaux pouvoirs aux communautés en matière d'aménagement du territoire, de promotion économique, d'évaluation foncière et d'environnement. Le document proposait également un programme de subvention *per capita* pour encourager les regroupements. Le contenu du *Livre blanc* allait cependant être mis de côté suite à une levée de boucliers des conseils de comté. Quelques éléments ont cependant été repris dans la *Loi favorisant le regroupement des municipalités* de 1971. Elle se « substituait à la *Loi des fusions volontaires* [1965] et conférait au gouvernement la possibilité de désigner d'office des unités de regroupements à l'intérieur desquelles les municipalités devaient se rencontrer pour discuter entre elles des conditions de fusion et poursuivre individuellement et collectivement les études sur les avantages et désavantages d'une fusion éventuelle » (Tessier *in* Baccigalupo, 1990 : 28). Le gouvernement offrait également des incitations financières et pouvait forcer les municipalités visées par la loi si aucune requête n'était adressée au gouvernement à cet effet après un certain délai. C'est d'ailleurs ce que recommandait le Rapport Hanigan de 1973 (Comité d'étude sur la Communauté urbaine de Montréal), qui proposait l'adoption d'une loi spéciale pour faire passer le nombre de municipalités sur l'île de 29 à 19. Il semble que la loi de 1971 soit demeurée somme toute inefficace, puisque 72 fusions ont été

réalisées dans les sept années qui suivirent (entre 1972 et 1979).

En 1976, le Rapport Castonguay se penchait sur les structures urbaines, considérées alors comme étant des plus désuètes. Le rapport rejetait les ententes intermunicipales, sous-utilisées et incapables de régler les problèmes de fond. Puisqu'on ne pouvait se fier au volontariat, on privilégiait les fusions, qui ne devaient cependant pas englober un trop grand nombre de municipalités, de manière à favoriser le sentiment d'appartenance des citoyens. Selon la commission, il fallait intervenir de façon prioritaire dans les entités désignées par le plan REMUR, en plus de Montréal et sa couronne, Québec, Hull, Cap-de-la-Madeleine, Bécancour, Sept-Îles et Drummondville. Ces recommandations ne devaient cependant pas être retenues par les gouvernements. Notons toutefois qu'une série de lois spéciales regroupant un total de 49 municipalités en 11 nouvelles entités fut adoptée parallèlement à ce rapport. Le gouvernement du Parti Québécois créa également les MRC, en 1979. Il procéda, quelques années plus tard (en 1982) à la fusion des villes de Baie-Comeau et Hauterive, créant ainsi un fort retentissement dans le monde municipal.

La même année, la Commission Parizeau, commandée par l'Union des municipalités du Québec, avait comme prémisse qu'il n'y avait aucune justification à vouloir réduire le nombre de municipalités. Elle concluait que les économies d'échelle étaient inexistantes et rejetait les fusions municipales, privilégiant plutôt les ententes municipales, en raison de leur souplesse.

Dans les années 1990, quelques groupes de travail se sont penchés sur les structures municipales. À la fin du dernier mandat du Parti libéral du Québec (en 1993), le Rapport Pichette (Groupe de travail sur Montréal et sa région) recommandait la création d'organismes intermunicipaux de services qui auraient eu pour mandat de faire des propositions de regroupements au gouvernement. Sous le nouveau gouvernement du Parti Québécois, en 1994, la Table Québec-Municipalités, formée de représentants des villes-centres et du ministère des Affaires municipales, identifiait les regroupements possibles et proposait d'imposer aux municipalités ainsi désignées de réaliser une étude sur le sujet dans un délai de deux ans. Ces propositions furent rejetées en bloc par les maires de banlieue en janvier 1996. Finalement, on adopta, en 1996, la *Politique de consolidation des communautés locales*, qui proposait une carte des municipalités appelées à se regrouper (révisée en 1997 par la Commission O'Bready). Seulement 50 % des municipalités visées procédèrent à des regroupements.

Depuis lors, les gouvernements se sont fait assez discrets en matière de fusions municipales, jusqu'à la dernière élection du Parti Québécois qui donna lieu à la publication d'un autre *Livre blanc* et à la Loi 170 sur la réorganisation municipale et territoriale (en décembre 2000). Cette loi dévoile l'agenda du Gouvernement concernant les regroupements de municipalités :

1^{ère} vague : 64 municipalités → 5 nouvelles villes (12-2000).

- Montréal (28m-1.8M), Québec (13m-504K), Longueuil (8m-385K), Hull (5m-200K) et Lévis (10m-125K).
- 3 CM définies selon le RMR.

2^e vague : 54 municipalités → 3 nouvelles villes (02-2001).

- Sherbrooke (12m-144K), Trois-Rivières (6m-106K) et Saguenay (7m-154K).
- Fiscalité d'agglomération.
- Financement : CM, MRC et AMT.

3^e vague : 46 municipalités → 5 villes (04-2001)

- Rimouski (9m); Bassin-Chambly (5m); Rouyn-Noranda (13m); Îles de la Madeleine (7m); Centre-Mauricie (12m).
- St-Jean-sur-Richelieu (5m); Mont-Tremblant (5m).

Voilà, en bref, le portrait de l'évolution du nombre des municipalités au Québec et les perspectives pour les prochaines années. Dans le cadre d'une réorganisation globale, il est à envisager d'autres regroupements pour les municipalités isolées et de faible taille.

Évolution des motifs évoqués en faveur des fusions municipales

Depuis les années 1960, les motifs invoqués en faveur des fusions municipales sont à la fois nombreux et variés. Nous présenterons donc, dans un premier temps, les motifs qui ont été invoqués dans le discours politique des différents gouvernements. Nous présenterons ensuite ceux qui ont été inférés par les auteurs qui ont étudié la question.

Le discours politique

Tel que mentionné précédemment, le premier ministre des Affaires municipales à s'être porté à la défense des fusions municipales fut le ministre Pierre Laporte. En plus de l'argument des économies d'échelle, il croyait que des municipalités mieux structurées pourraient attirer chez elles un plus grand nombre d'industries. Il invoquait également les besoins grandissant des citoyens, que les structures en place

n'arrivaient pas à satisfaire, et l'importance croissante qu'allaient être appelée à jouer l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Son successeur, Maurice Tessier, allait reprendre sensiblement les mêmes arguments dans son *Livre blanc*.

Le Rapport Castonguay de 1976 encourageait le regroupement des municipalités d'une même agglomération afin de favoriser la prise en charge des problèmes communs. Selon ce rapport, ce « morcellement est de nature à inciter chacune des municipalités à rejeter sur les autres des responsabilités qui ne lui sont pas exclusives. » (Saint-Pierre, 1986 : 40). Les regroupements devaient également permettre d'élaborer des politiques d'urbanisation plus cohérentes, de meilleurs services, et une répartition plus équitable des richesses et du coût des grands services.

Quant à la plus récente initiative gouvernementale en la matière, la plus importante à ce jour, elle invoque des motifs quelque peu différents (MAMM, 2000) : on parle de la nécessité de constituer des pôles socio-économiques forts, de contrer l'étalement urbain, de mieux prendre en considération les objectifs gouvernementaux en matière de développement durable et d'aménagement et de mieux répartir un fardeau fiscal qui s'en trouverait par ailleurs allégé.

Les comparaisons

Parmi les motifs les plus souvent invoqués aujourd'hui, il y a la comparaison avec les autres provinces canadienne. Nous présenterons brièvement deux des exemples les plus souvent cités par le gouvernement actuel. Notons au passage que d'autres pays occidentaux (l'Angleterre, la Norvège, la Suède, le Danemark, la Belgique et l'ex-Allemagne de l'Ouest) sont souvent utilisés comme modèles.

De façon générale, les fusions municipales des années 1990 au Canada ont eu lieu dans un contexte de pressions économiques et politiques visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des structures municipales et à composer avec la croissance rapide des municipalités (Vojnovic, 1997).

L'exemple canadien le plus souvent cité par le gouvernement actuel est sans aucun doute celui de l'Ontario. Dans cette province, les regroupements municipaux ont constitué un outil important de gestion de la croissance des villes, qui générerait des débordements. Déjà, entre 1951 et 1963, 23 des 32 cités de la province avaient considérablement modifié leurs limites territoriales. Cependant, dans les années 1970, de nombreuses critiques ont entraîné une diminution des restructurations. Il n'y eut donc aucun projet de regroupements dans les petites agglomérations entre 1975 et 1992, alors qu'on a assisté

à la naissance de cinq projets en 24 mois au milieu des années 1990.

L'administration actuelle du gouvernement Harris privilégie les fusions municipales pour favoriser la représentation locale et réduire les frais de prestation de services afin de diminuer les subventions accordées aux municipalités. C'est ainsi qu'on adoptait, en 1996, le projet de loi 26 (*Loi sur les économies et la restructuration*), qui prévoyait les procédures à adopter, ainsi qu'une aide financière pour les municipalités regroupées. Depuis l'adoption de ce projet de loi, le nombre de municipalités dans cette province est passé de 815 à 537.

La création, en 1998, de la nouvelle ville de Toronto, est le résultat d'un processus de regroupement en trois étapes (Énap, 2000 : 1-3) qui illustre bien l'évolution du contexte ontarien. En effet, la première étape fut la création de la Communauté urbaine de Toronto (CUT), dans les années 1950. Elle fut mise sur pied par une loi provinciale, au terme d'un processus de consultation de trois ans. Au départ, la CUT comptait 13 municipalités et elle était responsable de la planification urbaine, des infrastructures, des parcs, de la prestation de services sociaux, de logement, de l'administration de la justice, ainsi que d'une partie de la taxation et du financement. Le gouvernement procéda toutefois à une réduction du nombre de municipalités impliquées et à un accroissement des responsabilités de la CUT en 1967.

Au début des années 1970, on procéda à la création de quatre municipalités régionales divisées en 24 secteurs, afin d'assurer une meilleure planification des investissements et une meilleure administration des services régionaux. La région du grand Toronto serait dorénavant administrée par une structure à deux paliers comprenant 5 municipalités régionales et 30 municipalités locales.

Après une série de modifications apportées à ses structures et une augmentation des pouvoirs conférés à la CUT, la nouvelle cité de Toronto, regroupant sept municipalités et comptant 2,4 millions d'habitants, fut créée en janvier 1998.

La Nouvelle-Écosse est l'autre province la plus souvent citée en exemple par le gouvernement actuel. Dans cette province, les dernières initiatives en matière de restructuration municipale remontaient aux années 1800. En 1992, un rapport recommandait la restructuration des cinq comtés les plus urbanisés de la province, dont celui de Halifax. Le gouvernement Cameron s'était montré très favorable à ce projet, mais l'élection de John Savage, ancien maire de la municipalité de Dartmouth, visée par le projet, eut pour effet de ralentir le processus. Celui-ci allait finalement se rallier à la proposition et son gouvernement annonça les fusions des villes de Dartmouth, Halifax, Bedford et Sydney en 1994, ce qui a soulevé la colère des maires.

Conclusion

Du début du XX^e aux années 1960, le nombre de municipalités au Québec a augmenté de façon fulgurante, pour ensuite connaître un recul graduel grâce à des initiatives législatives aux impacts inégaux. La réflexion sur les regroupements municipaux a donc connu une évolution graduelle, pour finalement conduire aux mesures auxquelles nous devons faire face aujourd'hui. L'avenir nous dira si elles seront à la hauteur des attentes qui auront été suscitées.

RÉFÉRENCES

- Baccigalupo, Alain. 1990. *Système politique et administratif des municipalités québécoises : Une perspective comparative*. Montréal : Agence d'ARC, 566p.
- Baccigalupo, Alain. 1984. *Les administrations municipales québécoises des origines à nos jours, Tome I : les municipalités*, Montréal : Agence d'ARC.
- Cardinal, François. 2001. « Québec fusionnera les villes tous azimuts ». *Le Devoir*, 3 février (<http://www.ledevoir.com/vil/2001a/fusi030201.html>).
- Dubuc, Charles. 1989. *Les fusions municipales au Québec*. Rapport d'activité pour l'obtention de la maîtrise en analyse et gestion urbaine, Enap, Inrs-urnbanisation, Uqam, 250p.
- ÉNAP-Observatoire de l'Administration publique. 2000. *L'impact des fusions municipales sur la gestion des ressources humaines et les relations de travail*. Énap.
- Gouvernement du Québec (MAMM). 2000. *La réorganisation municipale : Changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens*.
- Gouvernement du Québec (MAM). 1998. *Sondage auprès des municipalités regroupées depuis 1993*, 56p.
- Gouvernement du Québec. 1993. *Modifications territoriales des municipalités*.
- Linteau, Paul-André. 2000. *Histoire de Montréal depuis la confédération*, Montréal : Boréal, 622p.
- Sancton, Andrew. 2000. *La frénésie des fusions : une attaque à la démocratie locale*. Westmount : Price-Patterson, 205p.
- Saint-Pierre, Diane. 1994. *L'évolution municipale du Québec des régions*. Sainte-Foy : UMRCQ.
- Union des Municipalités du Québec (UMQ). 1986. *Rapport de la Commission d'étude sur les municipalités*. Union des municipalités du Québec. 292p.
- Vojnovic, Igor. *Le regroupement municipal dans les années 1990 : Analyse de cinq municipalités canadiennes*. Toronto : Presses du CIRUR, 155p.

